



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 janvier 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 33 de l'ordre du jour
**Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq
et de l'agression iraquienne contre le Koweït**

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 19 janvier 2005, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisations des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous a adressée M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Baki **Ilkin**



**Annexe à la lettre datée du 19 janvier 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme par le passé, je souhaiterais partager avec vous quelques-unes des réflexions et des préoccupations qu'inspire à mon gouvernement la situation en Iraq.

Nous arrivons une fois de plus à un tournant majeur du difficile processus de la transition politique iraquienne. Quelques journées seulement nous séparent des premières élections libres organisées depuis plusieurs décennies. Malgré le caractère limité de ses effectifs et de son champ d'intervention, la mission de l'ONU s'acquitte d'un travail exemplaire. J'ai toujours affirmé que, si le scrutin portait clairement le sceau de l'ONU, son issue apparaîtrait d'autant plus légitime aux yeux des Iraquiens et d'autres observateurs. Les autorités iraquiennes déploient elles aussi d'importants efforts pour organiser ces élections.

Cela étant, il ne nous échappe pas que cette consultation populaire doit se dérouler dans une conjoncture particulière. Les conditions de sécurité, notamment dans le centre de l'Iraq, sont de plus en plus imprévisibles et une bonne partie de la société iraquienne se refuse à voter ou estime ne pas être en mesure de prendre part au scrutin. Les démarches qu'a entreprises la Turquie pour convaincre cette section de la population de participer en grand nombre au processus électoral n'ont eu qu'un effet limité.

L'issue des élections du 30 janvier pourrait donc rester nettement en deçà de nos attentes. En entérinant le calendrier politique défini dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, la communauté internationale avait et continue d'avoir pour objectif le transfert du pouvoir d'État à un gouvernement de transition disposant d'un mandat populaire. Si l'on s'en tient uniquement aux résultats chiffrés du scrutin, cet objectif peut être atteint. Toutefois, d'un point de vue qualitatif, le processus fera sans doute apparaître un déficit qu'il faudra s'employer à combler ultérieurement. La nouvelle constitution iraquienne devant être rédigée au cours de la phase suivante, il importe que tous les Iraquiens prennent part au processus actuel. Ceux qui ne seront pas représentés à l'Assemblée nationale de transition ne devraient toutefois pas être exclus du processus de rédaction de la constitution. La Turquie œuvrera de concert avec les Iraquiens, l'ONU et tous les acteurs de la communauté internationale pour favoriser la réconciliation nationale en Iraq et contribuer à la conclusion heureuse de la transition.

Nous devons également faire face, avec autant de détermination, à des problèmes plus immédiats qui pourraient compromettre le projet d'un État iraquien jouissant de son intégrité territoriale, de l'unité politique, de la démocratie et de la paix. Ces problèmes se manifestent de diverses manières. Nous avons toujours mis l'accent, à juste titre, sur les menaces à la sécurité et la terreur que font régner une multitude de groupes. Il convient de faire face, avec la plus grande détermination, à ceux qui ne se reconnaissent pas dans un Iraq pacifique et démocratique. Cependant, l'harmonie que nous recherchons tous ne peut être assurée par la seule élimination de la menace physique. La sécurité du système politique et social iraquien repose sur la capacité de tous les groupes iraquiens d'aligner leurs priorités et leurs intérêts sur ceux de l'Iraq dans son ensemble. Il reste encore apparemment du chemin à faire dans ce domaine.

À un moment où nous nous employons tous à faire en sorte que l'intérêt national de l'Iraq prime les intérêts individuels et sectaires, certains continuent de poursuivre des objectifs opposés. Si aucun affrontement important à caractère ethnique ou sectaire ne s'est produit jusque-là, la communauté internationale ne saurait cependant se satisfaire de la situation actuelle.

Le cas de Kirkouk constitue un exemple caractéristique. Certains s'emploient avec détermination à modifier la composition démographique de la ville et de la province de Kirkouk. Certes, il faut trouver une solution aux revendications et aux problèmes liés à la propriété foncière et à la réinstallation à Kirkouk, comme dans un certain nombre d'autres localités. La nécessité de trouver une solution satisfaisante à ces questions a également été soulignée dans la loi administrative transitoire, élaborée par l'ex-Conseil de gouvernement de l'Iraq. Or, ce que préconise ce document temporaire et qui paraît aller de soi, c'est que ces questions soient traitées collectivement à Bagdad, à l'échelon national, et non par le biais de transferts irréguliers et unilatéraux de nombreux habitants vers les zones litigieuses et par l'occupation de ces zones par la force. Les dernières informations, qui font état de l'installation de centaines de milliers de nouveaux venus à Kirkouk, sont alarmantes.

Compte tenu de la loi électorale qui régit le scrutin du 30 janvier, ces déplacements de population ne devraient pas peser sur les résultats de l'élection à l'Assemblée nationale transitoire autant que sur l'issue de scrutins provinciaux. Il est préoccupant de noter que certains groupes politiques essaient de modifier la composition démographique de Kirkouk, afin de revendiquer la majorité à l'issue des élections.

Il est tout aussi préoccupant de relever que certains s'emploient à transformer les élections en un référendum pour l'indépendance dans le nord de l'Iraq. Une campagne soutenue de l'extérieur a vu le jour depuis quelque temps et, très récemment, un groupe a soumis à l'ONU une pétition en faveur d'un tel référendum.

Soyons bien clairs. L'avenir de l'Iraq ne saurait s'inscrire dans une vision fragmentée. Ceux qui militent dans ce sens en nourrissant l'espoir que l'Iraq ne conservera pas son unité en raison de la conjoncture actuelle commettent une grave erreur de jugement. Je suis certain que la nation iraquienne dans son ensemble ne rejettera pas une telle évolution. D'autre part, l'histoire récente a montré que la question iraquienne ne concerne pas que l'Iraq. Comme par le passé, le problème continue et continuera de concerner la région qui – l'Initiative des pays voisins l'a montré pendant deux années – soutiendra résolument le principe de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères
(Signé) Abdullah Gül